

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS MODIFIANT LE SUIVANT :

LA NORME MULTILATÉRALE 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

Le 24 octobre 2012, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications au texte réglementaire énoncé ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 1 mars 2013.